



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Service du développement durable
des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1373-18
Nos réf : 018/234
Affaire suivie par : Marie-Lise VAUTIER et Fanny CONNOIS
marie-lise.vautier@developpement-durable.gouv.fr
fanny.connois@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01.71.28.45.91 / 01.71.28.45.22

Vincennes, le

-9 MAR. 2018

Le Directeur

à

Préfecture de l'Essonne
Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de
l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 Palaiseau

Objet : Projet « ZAC des bords de Seine aval » à Athis-Mons (91)
PJ : note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale
du 25 juin 2014

Par courrier du 21 février 2018, vous m'avez transmis, pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier de déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation de
l'opération de la ZAC des bords de Seine aval à Athis-Mons (91).

Une note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale a
été produite le 25 juin 2014 dans le cadre d'une première procédure d'autorisation au titre
de la loi sur l'eau, in fine refusée.

L'étude d'impact jointe au dossier de déclaration d'utilité publique que vous m'avez
transmis est une version non actualisée datant de décembre 2013. Par ailleurs, le
complément à l'étude d'impact transmis ne peut pas être considérée comme une
actualisation de l'étude d'impact telle que prévue par l'article R.122-8 du code de
l'environnement.

Par conséquent, la note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité
environnementale du 25 juin 2014 est reconduite et devra être jointe au dossier.

L'autorité environnementale regrette toutefois que le maître d'ouvrage n'ait pas actualisé
l'étude d'impact dans le cadre de votre présente procédure, afin de tenir compte des
évolutions possibles du projet et de son contexte général.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Chef du Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires


François BELBEZET



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr